



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/32/Rev.1/Add.1
8 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES

Additif*

VIII. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1994-1995 : SERVICES DE CONFERENCE

A. Introduction et aperçu général

1. A sa 327e séance, le 12 juin 1991, le Comité des conférences a décidé d'examiner la partie relative au programme du texte explicatif du projet de budget-programme pour les services de conférence et de bibliothèque, et de faire part de ses observations à l'Assemblée générale.

2. A ses 360e et 361e séances, les 2 et 3 novembre 1993, le Comité a examiné le fascicule relatif aux services de conférence du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 [A/48/6 (sect. 25E)].

B. Examen de la question

3. A la demande du Comité, le Secrétariat a donné des explications sur différents aspects du projet de budget-programme, notamment sur la parution extrêmement tardive du fascicule relatif au budget des services de conférence, publié à la fin d'octobre seulement.

4. Compte tenu de l'accroissement notable de la charge de travail du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, notamment des activités liées aux opérations de maintien de la paix, plusieurs délégations se sont déclarées profondément préoccupées par l'insuffisance des ressources allouées au Bureau des services de conférence au regard du surcroît de travail auquel il devait faire face, en particulier dans les Divisions d'interprétation et de traduction. Cette situation avait entraîné au cours des deux dernières années des retards considérables dans la parution, dans toutes les langues officielles, de la documentation destinée aux organes intergouvernementaux. Il en avait aussi résulté une nette augmentation du nombre de séances tenues sans services

* Le présent document est un additif au rapport du Comité des conférences. Le texte complet du rapport paraîtra en tant que Supplément No 32 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/32/Rev.2).

d'interprétation. La situation risquait de se détériorer encore au cours du prochain exercice biennal compte tenu de l'augmentation du nombre des conférences mondiales et de la forte intensification prévue des activités du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix. Dans ce contexte, tout en réaffirmant le principe selon lequel le Bureau des services de conférence devait continuer à être financé par des crédits ouverts au budget ordinaire, certaines délégations ont estimé qu'il serait souhaitable que certains postes imputés au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix soient attribués au Bureau, notamment à la Division de traduction.

5. D'autres délégations ont exprimé de vives réserves au sujet de cette proposition, faisant valoir que, puisque les services de conférence étaient des services d'appui essentiels pour tous les organes de l'Organisation, leur coût devait être intégralement imputé au budget ordinaire.

6. A sa demande, le Comité a obtenu du Secrétariat des éclaircissements sur le maintien des mesures d'économie, à Genève et à Vienne, qu'elles ont jugé préoccupant, notamment pour Genève, où les mesures d'économie avaient une incidence sur la prestation de services de conférence aux organes desservis par le Centre pour les droits de l'homme.

7. Interrogé sur les progrès accomplis en ce qui concerne la création, à Vienne, de services de conférence unifiés qui relèveraient de l'ONU, le représentant du Secrétariat a indiqué qu'à la suite d'une réunion entre la Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les négociations se poursuivaient avec cette dernière organisation.

C. Conclusions et recommandations

8. Regrettant vivement que le fascicule du projet de budget-programme relatif aux services de conférence n'ait été publié qu'à la fin du mois d'octobre, le Comité a rappelé qu'il lui incombait de donner son avis à l'Assemblée générale sur les besoins actuels et futurs de l'Organisation en matière de services, d'installations et de documentation pour les conférences et que la prestation en temps voulu de services de conférence adéquats et de qualité, dans les conditions les plus économiques possible et conformément au principe de la parité de toutes les langues officielles, était essentielle au bon fonctionnement de l'Organisation.

9. Pour atteindre le niveau requis en ce qui concerne la prestation des services, il était certes indispensable d'améliorer la coordination et d'introduire des innovations techniques, mais il était tout aussi important de prévoir les ressources humaines et matérielles nécessaires. Le Comité a noté à cet égard qu'il était proposé de maintenir le poste de sous-secrétaire général et de reclasser certains postes.

10. Compte tenu des ressources limitées affectées aux services de conférence et afin d'améliorer la prestation de ces services, il conviendrait d'envisager de transformer des postes temporaires en postes permanents lorsque cette mesure devrait se traduire par des économies.

11. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a recommandé que les six postes temporaires demandés pour rattraper le retard dans la publication du Recueil des Traités soient transformés en postes permanents.

12. Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par le maintien des mesures d'économie prises par le Secrétaire général le 26 août 1993 en ce qui concerne les services de conférence, en particulier à Genève, où ces mesures avaient une incidence sur la prestation de services de conférence aux organes desservis par le Centre des droits de l'homme et perturbaient le fonctionnement du Centre. Tout en appréciant les efforts faits pour réduire les dépenses, le Comité a recommandé que ces mesures soient levées immédiatement.

13. Le Comité a prié le Secrétariat d'étudier la possibilité de transférer au Bureau des services de conférence le personnel chargé de l'établissement des communiqués de presse, afin de lui confier également la rédaction des comptes rendus analytiques de séance, et de présenter les résultats de cette étude au Comité et à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

14. Le Comité a pris note du fait que les négociations se poursuivaient avec l'ONUDI à la suite d'une réunion entre la Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion et le Directeur général de l'ONUDI et demandé que ces négociations soient menées à bon terme le plus rapidement possible. Il a souligné que, dans ces négociations, le Secrétariat devait partir du principe que le premier souci des Etats Membres était d'aboutir à un accord qui, à long terme, réduise la charge globale que représentaient pour eux les services de conférence fournis aux organes desservis par l'Office des Nations Unies à Vienne et à ceux relevant de l'ONUDI.

15. Le Comité a décidé qu'à l'avenir, il étendrait son examen du projet de budget-programme des services de conférence aux services prévus pour Nairobi et les commissions régionales.
